11 PLAN DE ZONAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU NORD

FRÉVILLERS

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 ET LE 06.05.21

PLUI APPOUVÉ LE 21.07.22

Dossier réalisé avec le bureau d'études :

anteagroup

Échelle : 1/5000ème

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU NORD DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS EN DATE DU 21 JUILLET 2022, LE PRÉSIDENT, MICHEL SERAUX

CAMPAGNES de l'ARTOIS Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

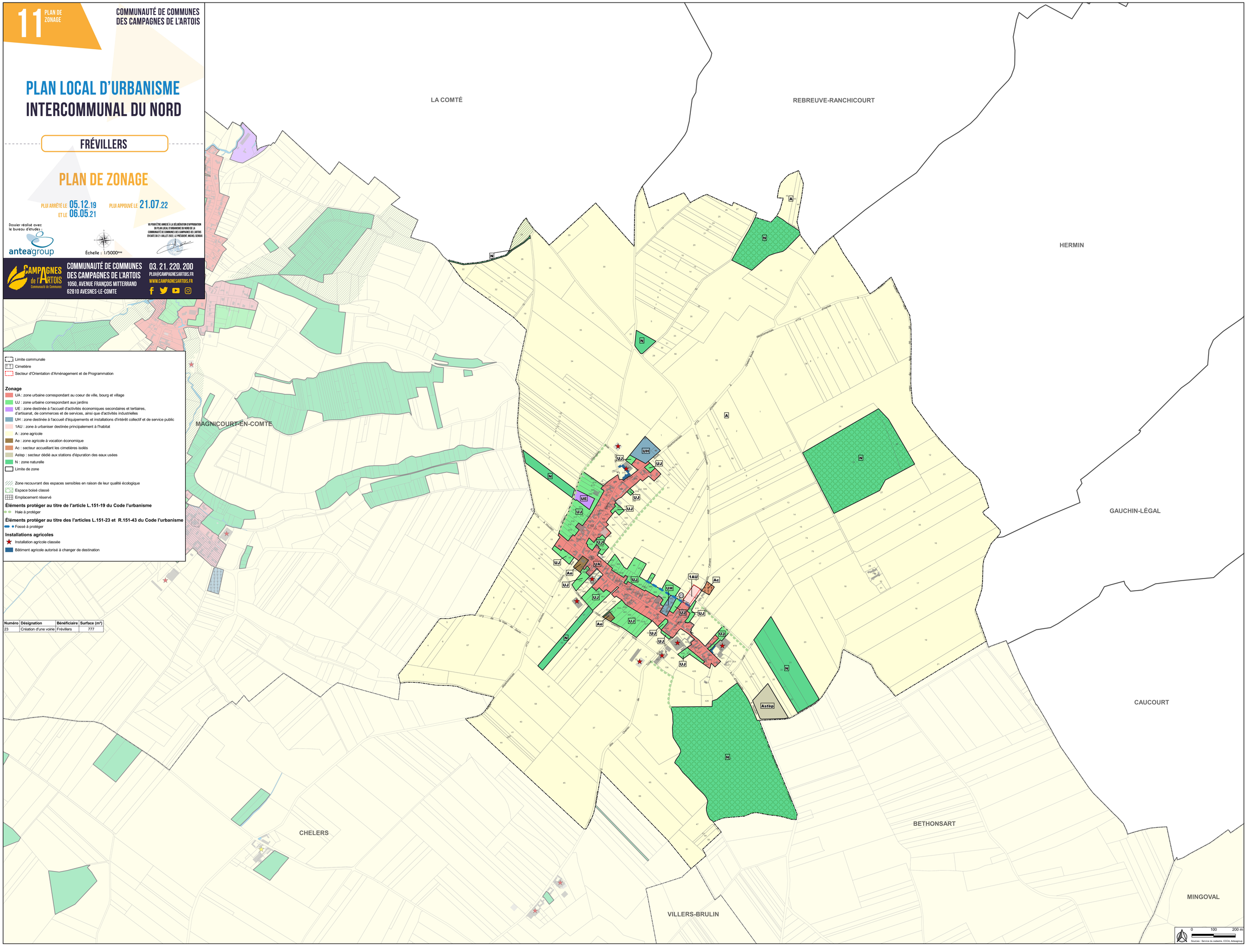

- Limite communale
- Cimetière
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zonage

- UA : zone urbaine correspondant au coeur de ville, bourg et village
- UJ : zone urbaine correspondant aux jardins
- UE : zone destinée à l'accueil d'activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat, de commerces et de services, ainsi que d'activités industrielles
- UH : zone destinée à l'accueil d'équipements et installations d'intérêt collectif et de service public
- 1AU : zone à urbaniser destinée principalement à l'habitat
- A : zone agricole
- Ae : zone agricole à vocation économique
- Ac : secteur accueillant les cimetières isolés
- Astep : secteur dédié aux stations d'épuration des eaux usées
- N : zone naturelle
- Limite de zone

- Zone recouvrant des espaces sensibles en raison de leur qualité écologique
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé

Éléments protéger au titre de l'article L.151-19 du Code l'urbanisme

- Haie à protéger

Éléments protéger au titre des l'articles L.151-23 et R.151-43 du Code l'urbanisme

- Fossé à protéger

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Bâtiment agricole autorisé à changer de destination

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
23	Création d'une voirie	Frévillers	777